



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Mardi 28 mars 2017 à 18h30 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Thomas BETH, Julien BRENIERE, Henriette COLLET, Claude FABRE, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Sophie GOURCEAUX, Stéphanie ROUX.

Membres excusés : Claude BLANCHET pouvoir donné à Claude FABRE, Eric LIONS pouvoir donné à Véronique GENSUL, Xavier LONG pouvoir donné à Jean-Marie BARRAL.

Membres absents : Laurence DESLANDES, Sonia MARMUGI, Isabelle PALMARINI.

Secrétaire de séance : Thomas BETH

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2017
2. Statuts de la Communauté de communes de Serre-Ponçon
3. Cimetière Saint Irénée : plan de financement
4. Eglise Saint-Marcellin : études et maîtrise d'œuvre – plan de financement
5. Restauration de tableau « Saint-Marcellin Bénissant » : Plan de financement
6. Acquisition d'un minibus : subvention exceptionnelle au Football club (annule en partie la délibération du 22 décembre 2016)
7. Camping municipal : régularisation de la délibération suite au contrôle de légalité de la préfecture
8. Camping municipal : réduction de redevance en contrepartie de travaux de clôture
9. Marché estival : tarifs 2017
10. Occupation du domaine public : redevance terrasse - tarifs 2017
11. Convention d'utilisation du kiosque pour l'année 2017
12. Camion-pizza : tarif 2017 du raccordement électrique
13. Questions diverses

1- Mise au vote du Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2017

Le maire rappelle qu'en cas d'omission ou d'erreurs, le compte-rendu peut être amendé lors de la séance suivante dès lors qu'elles sont formulées.

Le compte-rendu du conseil municipal du vendredi 20 janvier 2017
est adopté à 8 voix pour et 4 abstentions.

2. Statuts de la communauté de communes de Serre-Ponçon

Le Maire rappelle que suite à la modification des statuts de la communauté de communes de Serre-Ponçon visés par la Préfecture le 25 janvier 2017, le conseil municipal doit prendre acte et délibérer sur ces statuts.

Les nouveaux statuts de la communauté de communes de Serre-Ponçon sont approuvés à l'unanimité.

3. Cimetière Saint Irénée : plan de financement du projet

La Commune de Châteauroux les Alpes porte un projet d'agrandissement du cimetière Saint Irénée sur la parcelle D 1552. La parcelle, propriété de la commune depuis le 13 août 2015, est inscrite au PLU en emplacement réservé. Le Maire informe que le projet initialement estimé à 50 000 € HT a été modifié pour intégrer la pose et fourniture de portails et les travaux pour réaliser les allées.

Le montant des travaux estimés s'élève ainsi à 60 000 € HT. Il est proposé de solliciter la DETR, aide financière de l'Etat afin de réaliser le projet.

Le plan de financement est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX DE PARTICIPATION maximum	MONTANT HT
Etat - DETR	40 %	24 000 €
Autofinancement	60 %	36 000 €
Total	100 %	60 000 €

Une demande de réunion de la commission travaux est faite.

M. Noredine FRIH demande si des accès entre le cimetière actuel et l'agrandissement sont prévus ?

Le Maire répond par l'affirmative à M. FRIH et propose d'ajouter un point d'eau en sommet du nouveau cimetière.

Une précision est donnée sur la subvention : la DETR n'est donnée à 40 % qu'en échange d'un marché passé avec une entreprise de réinsertion sociale. Elle ne sera que de 20 % sinon.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Eglise Saint-Marcellin : Etudes et maîtrise d'œuvre : plan de financement

Mme Stéphanie ROUX expose que suite aux réunions de la commission « culture et patrimoine » et à la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'Eglise Saint-Marcellin, il s'agit de délibérer sur le plan de financement pour déposer les demandes de subvention.

Elle informe que le coût prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre est de 78 000 € HT Elle rappelle que la DRAC avait estimé les travaux à 650 000 € HT mais que c'est au stade des études APD que la commune aura un chiffre précis des

travaux à réaliser et de leur consistance. La commune pourra alors programmer la réalisation des travaux en tranches.

Le plan de financement proposé est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX DE PARTICIPATION maximum	MONTANT HT
DRAC PACA	40 %	31 200 €
Région- Plan concerté de valorisation du patrimoine	40 %	31 200 €
Autofinancement	20 %	15 600 €
Total	100 %	78 000 €

La délibération est adoptée avec 1 abstention.

5. Restauration du tableau « Saint-Marcellin Bénissant » : Plan de financement

Madame Stéphanie ROUX rappelle que « Saint-Marcellin Bénissant » sera le troisième tableau concerné par un projet de restauration sur la commune.

Le montant prévisionnel de la restauration s'élève à 13 590 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX DE PARTICIPATION maximum	MONTANT HT
DRAC PACA	40 %	5 436 €
Région- Plan concerté de valorisation du patrimoine	30 %	4 077 €
Conseil départemental 05	10 %	1 359 €
Autofinancement	20 %	2 718 €
Total	100 %	13 590 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un mini bus par le football club

Le conseil municipal a délibéré le 2 décembre 2016 pour octroyer cette subvention. Le mandat a été fait par les services en janvier 2017 sur le budget 2017 or le trésorier a rejeté le mandat au titre qu'il n'était pas accompagné des pièces justificatives et qu'une partie de la subvention dépendait du budget 2016. Il convient donc de délibérer afin de prendre acte que la totalité de la subvention sera versée sur le budget 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Camping municipal : régularisation de la délibération suite aux observations du contrôle de la légalité de la préfecture

Le Maire fait lecture du courrier de la préfecture en date du 27 janvier 2017 par lequel il est demandé :

- que la commune modifie certaines dispositions du projet de bail de la DSP du camping (cautionnement et surveillance) avant sa signature.

- Que la commune prenne en compte que la durée du bail ne peut excéder la durée des amortissements des investissements faits par le délégataire.

Il est précisé qu'une attention doit être portée aux responsabilités de chaque partie et qu'en cas de cessation de l'activité du délégataire en cours de bail, la commune doit reprendre à son compte les investissements réalisés par le délégataire et autorisés par elle.

La délibération est votée à l'unanimité.

8. Camping municipal : réduction de la redevance en contrepartie de la réalisation de travaux de clôture

Par courrier, le délégataire a proposé à la commune qui doit assurer la rénovation de la clôture autour du camping de s'en charger en contrepartie d'une réduction du loyer.

La commune n'ayant pas reçu de devis de travaux, la délibération est reportée. Le Maire informe également que le délégataire souhaite relever le toit à l'accès du camping afin de permettre le passage des cars et autobus.

La délibération est reportée.

9. Marché estival : tarifs 2017

Monsieur le Maire rappelle que les dates d'ouverture du marché estival sont du mardi 4 juillet au mardi 22 août 2017.

Les tarifs du marché se composent de la cotisation unique saisonnière : 6.00 € pour 6 mètres en 2016 et du forfait branchement électrique pour la saison : 15.00 €.

Il propose de reconduire les tarifs pour 2017.

La délibération est votée à l'unanimité.

10. Occupation du domaine public : redevance terrasses - tarifs 2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le montant de la redevance d'occupation du domaine public sur les terrasses soit 4 € le m².

Il rappelle que les professionnels doivent renouveler leur demande d'autorisation annuellement. Les conditions (durée...) sont fixées par la mairie.

La délibération est votée à l'unanimité.

11. Convention d'utilisation du kiosque : année 2017

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant la Forge utilise le kiosque situé en face du restaurant afin d'y installer une terrasse pour la saison estivale. Le montant du loyer était de 200 € en 2016, il propose de reconduire le tarif pour 2017.

La délibération est votée à l'unanimité.

12. Tarif raccordement électrique du camion-pizza

Monsieur le Maire rappelle que le camion à pizza les Deux Vallées occupe la place du village durant quatre mois de juin à septembre. Chaque année, il doit s'acquitter du raccordement électrique d'un montant forfaitaire pour la saison en cours. Ce tarif était de 60 € en 2016. Il est proposé de reconduire ce tarif pour 2017.

La délibération est votée à l'unanimité.

13. Questions diverses

Recensement :

M. le Maire donne lecture du nombre d'habitant selon le dernier recensement de cet hiver : 1194 habitants, soit +40 habitants par rapport au dernier chiffre en vigueur.

Sécurité routière :

M. le Maire lit un courrier d'un administré à propos de l'insécurité routière causée par le nouvel emplacement d'arrêt du bus scolaire au milieu de la route d'accès à l'école. Une photographie de l'emplacement est présentée.

M. le Maire explique que c'est un emplacement discuté avec les services techniques, le chauffeur du bus scolaire et les parent d'élèves..

Une proposition de modifier l'arrêté municipal pour interdire la route à tous véhicules durant les sorties d'école est faite.

La décision est prise de questionner des personnes compétentes en sécurité routière à ce propos (services du Conseil Départemental, Sécurité Routière etc..)

Projets de rénovation des bâtiments communaux

La commune a obtenu la subvention TEPCV pour la rénovation thermique des bâtiments communaux des Mathieux et de l'ancienne mairie.

Signalétique :

Une élue expose une interrogation sur la signalétique sur la Commune : problème de signalétique en générale mais également sur celle dédiée au Parc des Ecrins qui est à revoir et/ou à améliorer, notamment vis-à-vis d'un grand panneau sur la déviation à mettre dans le sens Gap/Briançon et non l'inverse comme cela a été fait récemment par le PNE.

Office de tourisme de Châteauroux

Des questions se posent sur le devenir de l'OT et l'avenir de l'agent communal. Il est demandé que la commission « Développement économique et promotion touristique soit convoquée.

Enveloppe RTE

M. Julien BRENIERE précise que la commune a droit à 499 000 euros sous la forme de 99 % d'autofinancement sur des projets qu'il faut présenter en commission PAP en préfecture au stade avant-projet avec chiffrage. Un cahier des charges est disponible sur internet pour les possibilités d'emploi des fonds. Il précise aussi qu'actuellement il est prévu d'utiliser un partie des fonds pour la rénovation thermique et pour l'aménagement du centre village mais qu'aucune décision finale n'a été prise actuellement.

Projet microcentrale

Un point est fait sur le projet microcentrale.

Une réunion s'est tenue le vendredi 24/03/2017 en mairie avec des conseillers municipaux ainsi que des représentants de toutes les ASA d'arrosage et du président de l'union des ASA, M. Eric LIONS.

Cette réunion, proposée par IT05 avait pour objectif la présentation de l'analyse d'IT05 des principales contraintes et enjeux du projet de microcentrale, couplé à un projet d'irrigation par aspersion, Un point a donc été fait sur les enjeux financiers du projet d'irrigation et ceux de la microcentrale. IT05 propose d'assister la commune dans la poursuite des études de faisabilité avec la rédaction d'un cahier des charges d'une consultation qui sera portée soit par la Commune, soit par les ASA, à décider. Il faudra provisionner une enveloppe d'environ 30 000 euros d'études, subventionable à 70 %/ 80 %.

Un compte-rendu de la réunion sera adressé par IT05 prochainement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30

**Le Maire,
J-M BARRAL**

